



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 208/2025
Date de la séance du CE : 26 février 2025
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2023.FINGS.184
Classification : Non classifié

Rapport du Conseil-exécutif sur le résultat de l'étude comparative intercantonale 2024

Sur proposition de la Direction des finances, le Conseil-exécutif arrête ce qui suit :

1. Le rapport sur le résultat de l'étude comparative intercantonale 2024 est approuvé.
2. En vertu de l'article 51, alinéa 1, lettre c de la loi du 14 juin 2022 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur le résultat de l'étude comparative intercantonale 2024.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Toutes les Directions
– Chancellerie d'État
– Grand Conseil

Pièce jointe
– Rapport du Conseil-exécutif (annexes comprises)